

Séance du 25 août 2025

Le 25 du mois d'août, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Madame Florence ZINS, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 25 août 2025.

Membres présents :

Madame Florence ZINS, Madame Cindy DANNENHOFFER, Monsieur Yvon PETIT, Madame Tania LANG, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Sandrine BACH, Madame Patricia NIRRENGARTEN, Monsieur Vincent DERR, Monsieur Mathieu MATHIS, Monsieur Mickaël HESS, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Henri CORDARY

Membres absents :

Madame Laure REICHL, Monsieur Michel BOTZUNG.

Procurations :

Madame Laure REICHL donne procuration à Madame Cindy DANNENHOFFER.
Monsieur Michel BOTZUNG donne procuration à Madame Marie-Jeanne SCHULLER.

Secrétaire de séance : Madame Tania LANG

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de piste cyclable
2. Approbation du PV de la séance du 7 juillet 2025
3. Révision des tarifs funéraires communaux à compter du 1er janvier 2026
4. Demande de subvention pour travaux de sécurisation du village
5. Proposition de modification budgétaire du lotissement A l'Orée des Champs
6. Proposition de réalisation d'un emprunt pour le financement du lotissement A l'Orée des Champs
7. Divers

Avant d'entamer la séance Madame le Maire présente Monsieur Henri BUB, Directeur adjoint du service technique de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, et Monsieur Manuel MEYER, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et propose de présenter le projet de piste cyclable au conseil municipal.

2025-05-30-Présentation du projet de piste cyclable

Nomenclature acte : 8.4 Aménagement du territoire

Monsieur Manuel MEYER, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et Monsieur Henri BUB, Directeur adjoint du service technique de la Communauté de Communes du Pays de Bitche présentent l'avant-projet de piste cyclable sur notre territoire. Le tracé proposé traverserait la commune de Petit-Réderching, longerait l'arrière du village de Hoelling, et poursuivrait en direction de Bettviller en passant sur un chemin déjà existant.

Le tracé passant par le ban de Petit-Réderching ne nécessite aucune acquisition foncière puisqu'il emprunte un chemin rural existant, ainsi que des voies communales.

Il sera goudronné et ouvert à la circulation piétonne, cycliste, ainsi qu'aux véhicules agricoles pour conserver l'utilité première de ce chemin.

Il aurait une largeur de 4 m avec une surlargeur de 1 m pour permettre le passage des engins agricoles.

La participation communale de ces aménagements est estimée à environ 22 000 euros.

Ce projet s'inscrit dans une volonté plus large de développer les mobilités douces, de favoriser les déplacements intercommunaux à vélo, et de renforcer l'attractivité touristique du territoire.

À ce stade, l'étude n'en est qu'à sa phase préparatoire et la Communauté de Communes du Pays de Bitche sollicite l'avis des communes concernées quant à la faisabilité, à la pertinence du tracé proposé, ainsi qu'aux éventuelles contraintes techniques, foncières, environnementales ou financières identifiées localement.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-019 en date du 19 juin 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche,

Considérant l'intérêt touristique indéniable de ce projet,

Considérant l'intérêt de développer les mobilités douces en créant un réseau cyclable sécurisé, interconnecté et utilitaire, en promouvant ainsi la santé publique via la pratique d'un sport (marche, course à pied, vélo),

Considérant l'aspect relationnel en créant une possibilité de liaison entre les habitants des communes tout en réduisant l'impact environnemental,

- APPROUVE le projet de création de piste cyclable entre Petit-Réderching et Bettviller,
- ACCEPTE de participer aux travaux à hauteur de 22 000 euros.
- AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

2025-05-31 Approbation du PV de la séance du 07 juillet 2025

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Madame le maire soumet au conseil municipal le PV de la séance du 7 juillet 2025. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 7 juillet 2025.

2025-05-32 Révision des tarifs funéraires communaux à compter du 1er janvier 2026

Nomenclature acte : 3.3 Locations

Actuellement, deux délibérations du conseil municipal fixent les tarifs des concessions au cimetière communal et de l'utilisation du dépositoire funéraire :

- Délibération du 14 septembre 2001 fixant les tarifs communaux en euros : 23 euros pour l'utilisation du dépositoire
- Délibération du 26 février 2021 fixant les tarifs des différentes concessions dans le cimetière communal.

D'une part, le tarif d'utilisation du dépositoire n'a pas évolué depuis 24 ans. Des travaux ont été effectués au début de l'été 2025 avec l'installation d'une climatisation et la remise en peinture de l'intérieur du dépositoire. De fait, le Maire propose la modification du tarif d'utilisation du dépositoire en le passant de 23 à 25 euros. Elle demande également au conseil de se prononcer sur l'application de ce tarif en fonction de la durée de l'utilisation :

- 25 € par utilisation quelle que soit la durée d'utilisation
- 25 € par semaine, sachant qu'un corps doit être inhumé au maximum dans les 15 jours suivant le décès (ce cas de figure étant très rare).

D'autre part, en 2021 lors de l'établissement de la nouvelle grille tarifaire pour les concessions de cimetière, aucun tarif de renouvellement de concession n'a été déterminé.

Concernant les concessions en pleine terre, la somme de 65 € pour une tombe simple pour une durée de 15 ans reste modique qu'il s'agisse d'un achat d'une concession ou de son renouvellement. En revanche, concernant les concessions dans les columbariums ou les cavurnes, le tarif d'achat a été fixé à 400 €. Si ce prix, élevé, se justifie par la mise en place des monuments et caveaux dont le coût est supporté par la commune, il apparaît disproportionné à l'occasion d'un renouvellement de concession car aucun frais supplémentaire n'est alors supporté par la commune. Ainsi, le Maire propose qu'en cas

de renouvellement d'une concession dans l'espace cinéraire et dans le columbarium un nouveau tarif soit fixé à 130 € pour 15 ans (soit l'équivalent d'une concession pour une tombe double en pleine terre).

Afin de simplifier les opérations comptables lors de l'achat ou du renouvellement des concessions, madame le maire propose de prendre une délibération globale pour les tarifs funéraires, reprenant les tarifs modifiés et les tarifs inchangés et de mettre en place les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

Les tarifs funéraires pour la commune de Petit-Réderching s'établissent comme suit, à partir du 1^{er} janvier 2026 :

PAR UTILISATION	Dispersion au Jardin du souvenir	ACHAT ou RENOUELEMENT			ACHAT	RENOUELEMENT
		Tombe simple	Tombe double	Tombe Triple	Cavurne ou Case de columbarium	Cavurne ou Case de columbarium
Utilisation du dépositoire funéraire						
25 €	gratuit	65 €	130 €	180 €	400 €	130 €

La location du dépositoire s'entend qu'elle que soit la durée de l'utilisation

Les tarifs des concessions (achat et renouvellement) s'entendent pour une durée de 15 ans.

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

2025-05-33- Demande de subvention pour travaux de sécurisation du village

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Madame le Maire expose : par délibération du 11 octobre 2024, le conseil municipal avait décidé d'effectuer des travaux de sécurisation des entrées du village. Certains aménagements avaient été abandonnés. Sur les conseils de la Direction Départementale des Territoires un dispositif expérimental a été installé sur la RD110J, rue de la Libération pour réduire la vitesse et restreindre la circulation.

Cet aménagement a suscité beaucoup de commentaires.

Après en avoir largement délibéré, Madame le Maire propose de faire réaliser une étude de sécurisation sur l'ensemble du village par les services de MATEC.

2025-05-34-Proposition de modification budgétaire du lotissement A l'Orée des Champs

Nomenclature acte : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Madame le Maire informe le conseil municipal que les prévisions budgétaires sont insuffisantes pour le remboursement du capital de l'avance de trésorerie de 700 000 € prévue pour le 10 septembre 2025. En effet, les recettes des ventes de terrains ne suffisent pas à couvrir ce montant. Aussi, elle propose de modifier le budget comme suit :

DEPENSES

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
16	1641	OPFI	Emprunt en euros	9 000,00 €
66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	8 000,00 €

043	608		Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	8 000,00 €
-----	-----	--	---	------------

RECETTES

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
16	1641	OPFI	Emprunt en euros	700 000,00 €
70	7015		Ventes de terrains aménagés	8 000,00 €
043	796		Transferts de charges financières	8 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative.

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

2025-05-35-Proposition de réalisation d'un emprunt pour le financement du lotissement A l'Orée des Champs

Nomenclature acte : 7.3 Emprunts

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu les propositions financières présentées par le Crédit Agricole,

Considérant que l'avance de trésorerie consentie par le Crédit Agricole par contrat du 05/09/2022 arrive à échéance le 10 septembre 2025,

Considérant que les recettes générées par le lotissement ne permettent pas de couvrir l'échéance de 703 622.50 €,

Considérant les propositions de financement du Crédit Agricole,

Madame le Maire propose de recourir à un emprunt à hauteur de 700 000 €.

Le conseil municipal, après délibération :

Décide de retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE établie aux conditions suivantes :

Montant	700 000.00 €
Durée	180 Mois
Taux	4.06 %
	TEG annuel proportionnel : 4.07 %
Frais de dossier	700 €
Montant échéance	15 634.86 €
Type d'échéance	Trimestrielle

- Autorise le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt,
- Décide d'inscrire la recette au chapitre 16 du budget 2025.

2025-05-36-Divers

Droit de Prémption Urbain

Nomenclature acte : 2.3 Droit de prémption urbain

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753525B0009** portant sur l'immeuble **cadastré section 4, parcelle n° 365/165, 7, rue d'Altrip.**

Clôture de la séance à 21 h.

Table des matières

2025-05-30-Présentation du projet de piste cyclable.....	1
Nomenclature acte : 8.4 Aménagement du territoire.....	1
2025-05-31 Approbation du PV de la séance du 07 juillet 2025	2
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	2
2025-05-32 Révision des tarifs funéraires communaux à compter du 1er janvier 2026.....	2
Nomenclature acte : 3.3 Locations	2
2025-05-33- Demande de subvention pour travaux de sécurisation du village.....	3
Nomenclature acte : 7.5 Subventions.....	3
2025-05-34-Proposition de modification budgétaire du lotissement A l'Orée des Champs	3
Nomenclature acte : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)	3
2025-05-35-Proposition de réalisation d'un emprunt pour le financement du lotissement A l'Orée des Champs.....	4
Nomenclature acte : 7.3 Emprunts.....	4
2025-05-36-Divers	5

Suivent les signatures au registre.

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Emargement
Madame	ZINS	Florence	Maire	
Madame	LANG	Tania	Secrétaire	